

VACARMES

Association
VACARMES-REIMS

Site internet
www.vacarmes-reims.fr
Adresse électronique
contact@vacarmes-reims.fr

Vacarmes-Reims - Vigilance et contre-pouvoir citoyens
pour que, sur nos territoires,
les 1% qui décident restent au service de la qualité de vie des 99% qui y vivent

RESULTATS DE NOS RENCONTRES AVEC LES FORMATIONS POLITIQUES AVANT LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 et 30 MARS 2014

POURQUOI CETTE ACTION D'INTERPELLATION DES FORMATIONS POLITIQUES ?

- Depuis 5 ans, notamment sur le dossier de la BA.112 mais pas seulement, nos actions de vigilance, d'alerte, de mobilisation et de proposition ont obtenu des résultats.
- Depuis 5 ans, nous « pratiquons » de multiples instances et assemblées locales ainsi que des institutions dont la finalité est de servir les territoires et ceux qui y vivent.
- Malheureusement, nous avons été trop souvent confrontés à des manœuvres basées sur l'opacité, les intérêts particuliers et partisans, voire sur le mensonge, qui ont empêché que des solutions utiles et positives se réalisent sur nos territoires.
- Nous avons, avec des résultats mitigés, déjà tenté de faire avancer nos propositions dans les instances et assemblées locales ainsi que directement auprès d'élus rencontrés individuellement.
- A la veille des élections municipales, nous avons décidé ce travail indépendant et citoyen auprès des formations politiques pour nous doter d'engagements opposables aux futurs élus pour aboutir à une démocratie locale plus crédible et constructive et moins désespérante pour les habitants.
- **En réponse à nos questions précises qui reprennent les principes et les valeurs de Vacarmes, nous enregistrons leurs engagements librement formulés pour qu'ils soient réellement respectés ensuite. Notre but est que nos propositions nourrissent les progrès dans les pratiques de la démocratie locale au sein des instances et assemblées responsables des décisions sur nos territoires. Nous n'évaluons pas, nous ne comparons pas les formations politiques, ni une à une, ni les unes vis-à-vis des autres.**

Notre demande initiale identique auprès de toutes les formations politiques

:

Lettre identique adressée à TOUTES les formations politiques le 10 janvier 2014 pour rencontre avant le 20 février 2014. Chaque parti nous met en relation avec les représentants locaux de son choix.

Monsieur,

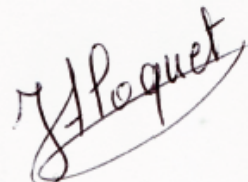
Plusieurs partis politiques ont récemment souhaité nous rencontrer à l'approche des élections municipales. Dans un esprit d'indépendance et d'impartialité, Vacarmes, association citoyenne, demande donc une rencontre avec chaque parti politique.

Dans ce cadre, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord et de nous indiquer avant le 20 janvier 2014 le nom d'une personne à contacter afin d'organiser concrètement cet échange avec les responsables rémois ou, à défaut, marnais de votre parti avant le 20 février 2014.

Dans l'attente de votre prochaine réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour Vacarmes-Reims
Le Président
Joël FLOQUET



NOTRE MODE OPERATOIRE

Avant l'entretien :

Entre 2 et 4 Vacarmien(ne)s volontaires constituent la délégation de Vacarmes pour rencontrer les personnes mandatées par telle formation politique suite à notre courrier du 10 janvier 2014. Ils utilisent toujours le même guide d'entretien et le même protocole mis au point et validés collectivement lors des réunions de préparation de Vacarmes de novembre et décembre 2013.

Pendant l'entretien :

Nous rappelons les 1.400 adhérents de Vacarmes, nos 5 ans d'existence et notre indépendance absolue et maintes fois démontrée. Nous ne sommes les avocats ou les procureurs de personne. Nous expliquons précisément le processus défini par notre association citoyenne - le compte-rendu leur sera soumis et ils pourront modifier leurs propos que nous n'aurions pas correctement retranscrits.

Nous indiquons que le détail de nos actions et propositions (notamment sur la BA.112) sont sur notre site internet et que l'objet de la rencontre est "la démocratie locale" et non pas la seule Base 112. Nous notons précisément les noms et prénoms des personnes rencontrées. Puis nous procédons à la séquence de questions-réponses.

Après l'entretien :

Nous Vacarmien(ne)s présent(e)s à l'entretien rédigeons un projet de compte-rendu à partir des notes les plus fidèles possibles aux propos "bruts" échangés. Aux présent(e)s de se mettre d'accord sur la ou lequel centralise les notes et fait la rédaction de cette première version du compte-rendu. Après accord entre les Vacarmien(ne)s présent(e)s lors de l'entretien, le compte-rendu finalisé (dans les 4 jours qui suivent l'entretien au plus tard) est transmis au secrétariat de Vacarmes. Celui-ci, après mise en forme (logo,) leur envoie. Les personnes rencontrées ont alors 4 jours pour nous faire part de leurs éventuelles demandes de modification, demandes auxquelles nous donnons toujours une suite favorable. S'ils ne réagissent pas, nous considérons notre compte-rendu comme validé.

Puis la version finale corrigée leur est retransmise, toujours par le secrétariat de Vacarmes.

Réponses de toutes les formations politiques à chacune de nos questions

Certaines formations politiques ont souhaité exprimer un préambule lors de nos entretiens. Nous les retranscrivons dans leur intégralité en pages 34 et 35.

LES REPONSES DES FORMATIONS POLITIQUES A NOS QUESTIONS SONT PRESENTEES DANS LE STRICT ORDRE ALPHABETIQUE, DES RENDEZ-VOUS QUI ONT EU LIEU ENTRE LE 30 JANVIER ET LE 21 FEVRIER 2014.

QUESTION N°1 - Depuis 5 ans, nos actions concernant la reconversion de la BA.112 nous ont révélé de grandes dérives supracommunales de la part de dirigeants et d'instances pourtant déclarées de « coopération intercommunale ». La démocratie locale...c'est d'abord les habitants et les élus de proximité, et le lien et le recours direct entre les habitants et des élus à même de leur rendre des comptes sur les projets avant les décisions. Vacarmes a formulé une proposition très concrète pour favoriser la coopération intercommunale et éviter les dominations supracommunales.

Cette proposition est la suivante :

Insérer **dans les statuts** de toute structure intercommunale (Syndicat mixte, Communauté de Communes, ...) la motion suivante : **Pour qu'une décision concernant un projet ou une opération soit applicable, il faut que toute commune dont le territoire est directement concerné par cette décision ait délibéré en faveur de cette décision ; faute de quoi la décision envisagée est abandonnée**

Vous engagez-vous à soutenir cette proposition ou une proposition équivalente et à demander aux candidats qui se réclament de votre formation politique de la soutenir ?

EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)	<i>« Sur le principe, nous sommes d'accord, mais pour E.E-L.V., la Charte est suffisante. Pour le moment, ça marche. »</i>
FRONT NATIONAL (F.N.)	<i>« Oui à 100% pour soutenir cette proposition et nous nous engageons à ce que tous nos candidats interviennent, là où ils seront élus, pour que votre proposition soit débattue et mise au vote. La commune doit rester maîtresse chez elle. Nous sommes des défenseurs de la démocratie, donc des droits des citoyens. Nous soutenons aussi cette même proposition pour la France, au niveau de l'Union européenne. »</i>
LUTTE OUVRIERE (L.O.)	<i>En fin de compte, vous souhaitez un droit de veto de la commune contre l'intercommunalité. Or, ni l'un ni l'autre ne sont représentatifs de la population. Les élections actuelles concernent finalement peu de gens car en sont exclus les non-inscrits sur les listes électorales et les abstentionnistes. Les élus décident en fonction d'intérêts qui les concernent. Par exemple, dans le Conseil communautaire de Reims, on ne trouve pas beaucoup d'ouvriers ni d'employés. Il y a toute une partie de la population sur le plan social qui n'est pas représentée. Dans les projets intercommunaux, il s'agit le plus souvent de développer l'attractivité du territoire qui, pour les élus, repose uniquement sur l'économique, c'est-à-dire attirer des entreprises. La forme de démocratie actuelle fait que dans les agglomérations, les plus grosses communes pèsent plus que les petites. Or, les villes deviennent tellement chères que les classes populaires se retrouvent dans des communes où elles vivent avec des difficultés aussi grandes qu'en ville. Cela aggrave encore la non prise en compte de ces classes populaires dans les décisions.</i> <i>Anormal que les communes ne respectent pas la population, l'intérêt du plus grand nombre. Nous sommes réservés sur les Conseils municipaux comme sur les conseils communautaires ou d'agglomération On n'est pas d'accord avec ces instances qui décident sans et parfois contre la population. L'intérêt général des classes laborieuses doit être pris en compte. Votre formule ne correspond pas à notre vision. Ce qui nous intéresse, c'est l'intérêt du plus grand nombre</i>

<p>PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)</p>	<p><i>« A priori, c'est tout à fait légitime. Mais est-ce qu'il ne peut pas arriver que des équipements incinération par exemple, s'avèrent nécessaires ? Une commune, qui s'opposerait, empêcherait donc ce projet nécessaire et utile. »</i></p> <p>[Relance de Vacarmes : pensez-vous que les décisions du conseil municipal doivent prévaloir sur celles de l'intercommunalité ?]</p> <p><i>« On est clairs, on défend l'existence des communes comme lien premier avec la population. Sur le plan théorique, nous sommes d'accord. Mais les choses vont très vite. Le gouvernement actuel, avec le soutien de l'ancien, a le projet de faire disparaître les communes. Donc nous, nous soutenons la souveraineté communale. Mais on ne peut pas évoquer cette question sans parler de la pesanteur du contexte législatif actuel. Cette évolution pose problème... Conformément à notre attachement aux communes et à la démocratie locale, il faut prévoir un débat public préalable à la décision.</i></p> <p><i>La démocratie de notre époque c'est : vous votez, les élus font ce qu'ils veulent pendant leur mandat et vous revotez pour les réélire ou pas. Nous voulons que les habitants soient consultés en permanence.</i></p> <p>[Relance de vacarmes sur la première proposition de Vacarmes : Quelle est votre position ?]</p> <p><i>Nous sommes attachés à la démocratie de proximité. On est pour les coopérations entre les communes mais pas pour une supra-communalité. Nous nous engageons à ce que les élus de notre parti sur le secteur du Pays Rémois soutiennent votre proposition dans les assemblées au sein desquelles ils siègeront. »</i></p>
<p>PARTI DE GAUCHE (P.G.)</p>	<p><i>« Nous nous engageons à ce que cette proposition soit mise en avant et défendue par nos élus dans les structures dont ils font ou feront partie. Nous exigeons sa discussion et sa mise au vote pour son insertion dans les statuts de ces structures ou assemblées. Cela restaure la démocratie de proximité, ce qui est dans l'esprit des maisons des citoyens où les citoyens éliront leurs représentants. Nous voulons installer ces maisons par quartier. Tous ces choix seront actés pour être réellement appliqués »</i></p>
<p>PARTI SOCIALISTE (P.S.) et PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)</p>	<p><i>« C'est ce que nous faisons déjà à Reims Métropole. Nous n'imposons ni n'imposerons rien à une commune membre qu'elle ne souhaiterait pas. Nous voulons et recherchons le consensus. Nous pensons que, dans la vraie vie communautaire, il n'y a pas besoin d'aller jusqu'au vote formel de tel ou tel Conseil Municipal. Cette disposition est déjà dans la Charte de l'Agglomération, mais je ne peux imposer cela à chaque élu, fût-il candidat sous l'étiquette du PS. »</i></p> <p>[Vacarmes précise que Charte et Statuts sont deux choses radicalement différentes. Une Charte est incitative alors que les statuts sont un engagement contraignant pour tous... et les élus ne sont pas éternels.]</p>
<p>UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)</p>	<p><i>« On ne peut pas dire non à votre proposition mais elle est complexe. Le problème est qu'à partir du moment où l'on fait partie d'une communauté de décisions, on accepte le principe que cette communauté prenne des décisions à votre place. Là où je ne suis pas d'accord, c'est quand une commune ne souhaite pas entrer dans une communauté d'agglomération et que l'on l'y force. Je trouve cela scandaleux. Mais on ne peut pas toujours revenir vers la base pour prendre des décisions. »</i></p>

UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	<p><i>« Nous n'avons pas l'habitude d'être démagogues. Sous réserve de contrôler la légalité d'une telle formule, nous sommes d'accord. Nous ne voyons pas comment imposer quelque chose quand une commune concernée n'est pas d'accord. On voit quand même l'échec de la reconversion de la BA 112 qui est imputable à l'incapacité de la Maire sortante à fédérer sur le territoire concerné. Pour revenir au fond de votre question, une fois élus, pour l'agglomération, nous proposerons une feuille de route aux 16 communes. Chaque commune a aussi ses projets spécifiques. Nous ne voyons donc pas comment on peut imposer un projet sans l'accord de la commune.</i></p> <p><i>Nous portons un projet pour la ville de Reims et nous proposerons une feuille de route à tous les élus de toutes les communes constituant Reims-Métropole. Quand vous dites « Catherine Vautrin » ou « Arnaud Robinet », tout le monde sait qu'on est U.M.P.. Mais on n'est pas là aujourd'hui face à vous uniquement en tant qu'U.M.P., nous menons et défendons un projet porté avec nos partenaires du Modem et de l'UDI.</i></p> <p>[Vacarmes relance sur la 1^{re} proposition de Vacarmes.]</p> <p><i>Notre réponse est nette : au sein de Reims Métropole, c'est oui pour votre proposition... comme au sein des instances et assemblées locales où un membre de notre liste siègera comme représentant la Mairie ou Reims Métropole. »</i></p>
---	---

RECAPITULATIF QUESTION 1 :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)		X		
FRONT NATIONAL (F.N.)	X			
LUTTE OUVRIERE (L.O.)				X
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)		X		
PARTI SOCIALISTE (P.S.)		X		
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)				X
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	X			

QUESTION N° 2 : Le moment présent se caractérise par des défiances accrues entre de nombreux citoyens d’une part, et les représentants politiques d’autre part. En tant qu’Association citoyenne, nous œuvrons pour des relations mutuellement respectueuses et vigilantes entre les citoyens et leurs élus dans les instances et assemblées représentatives.

Pour que ce lien fonctionne correctement, *êtes-vous favorable à ce que, lors de la saisie d’un élu par une association citoyenne comme la nôtre, l’élu s’engage à demander un débat en séance officielle et publique de cette instance (Conseil Municipal, Communauté de Communes ou d’Agglomération, Syndicat Mixte, ...) ?*

E.E-L.V.	<i>« à Reims, on n’a pas la même logique qu’à Champfleury ».</i>
F.N.	<i>« Tout à fait d’accord, ça rentre dans notre esprit démocratique. Nous sommes d’accord pour la demande de débat officiel et public, suite à la saisie d’un élu et dans toutes les instances par une association citoyenne. »</i>
L.O.	<i>Oui, sans réserve. Il faut une transparence totale de tous les services publics. Les dérives sont nombreuses : les employés de l’Effort rémois ont dû, par exemple, signer une charte de confidentialité... Pour une entreprise publique, c’est scandaleux.</i>
P.C.F.	<i>« Oui. C’est le rôle de l’élu. »</i>
P.G.	<i>«C’est la notion d’association citoyenne qui pose problème. Nous mettons une réserve sur ce point. Nous ne voulons pas considérer comme “experte” n’importe quelle association, par exemple confessionnelle. Nous considérons les associations comme des « experts » qui doivent être entendues comme tels dans le débat. Nous ne pouvons pas prendre un tel engagement systématique. »</i>
P.R.G.	<i>« il n’y a pas que le Conseil Municipal qui soit en résonance avec la population. »</i>
P.S.	<i>« Ca dépend des sujets, mais cela ne peut avoir un caractère automatique. ».</i>
U.D.I.	<i>« A la limite je dirais qu’il n’y a pas de honte à débattre. Mais il ne faut pas non plus que l’on noie la démocratie, que l’on prenne le risque d’en étouffer le fonctionnement. Sur le principe, rien ne me choque, il n’y a même pas à se poser le problème. Pour moi le citoyen lambda peut s’exprimer par l’écrit ou par les urnes. Je ne suis pas pour le transfert du PLU, car le maire est un élu de proximité, et il n’est généralement pas nécessaire de faire venir un expert pour résoudre un problème qu’un élu peut résoudre. A un moment donné, il faut une éducation du citoyen à la démocratie, et il faudra un jour revenir sur les clauses d’intervention des communes : on a perdu les électeurs.</i>

U.M.P.	<p><i>« Le problème, c'est d'éviter les dérives car toute association peut vouloir solliciter le maire et les élus pour tout type de sujets ou de projets. Première règle : il faut un débat avec les associations. Seconde règle : le secteur concerné par la sollicitation de l'association relève de la compétence d'un adjoint. A lui de décider si la commission doit entendre l'association qui le demande. Le débat doit avoir lieu dans la sérénité de la commission. Les séances plénières du Conseil (Municipal, Communautaire, Syndical...) ne sont pas faites pour de tels débats mais pour décider d'adopter ou non telle ou telle proposition de délibération.</i></p> <p>[Vacarmes : Mais alors, pas de recours possible si tel adjoint ou tel élu décide que le problème ne doit pas être présenté par l'Association auprès des autres élus?]</p> <p><i>La différence, c'est que nous, nous avons trop souffert de l'absence de dialogue sous le mandat actuel. Nous avons donc élaboré une charte de l'élu et nous ferons vérifier chaque année la façon dont la charte aura été respectée et cette vérification se fera par un organisme agréé indépendant.</i></p> <p>[Vacarmes : Notre proposition a l'avantage que le contrôle ne dépend pas des élus.]</p> <p><i>Ce n'est pas vous qui déterminez. Vous pouvez saisir et, ensuite, l'élu décide si la demande est acceptée ou refusée. On ne peut mettre en place un accord systématiquement favorable.</i></p> <p><i>Dans notre charte de l'élu, nous avons mis l'obligation des élus à se former. Sur notre liste, il y a 43 personnes qui n'ont jamais été élues. Nous les formerons.</i></p> <p>[Vacarmes suggère que dans cette formation soit inclus les méthodes et outils d'un réel dialogue avec les Associations qui ne soit pas limité à de simples auditions formelles.]</p>
---------------	--

RECAPITULATIF QUESTION 2 :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)				X
FRONT NATIONAL (F.N.)	X			
LUTTE OUVRIERE (L.O.)	X			
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)				X
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)				X
PARTI SOCIALISTE (P.S.)		X		
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)			X	
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)		X		

QUESTION N°3 - Ce que nous avons observé du fameux Comité de Site piloté par le Sous-Préfet ou encore au Syndicat Mixte du Nord-Rémois nous a beaucoup inquiété. Trop souvent, soit les élus se taisent, soit ils ne font que relayer la parole de techniciens ou d'experts.

3-a-Que proposez-vous pour empêcher que les débats sur les projets soient confisqués par les technocrates ou experts non-élus ?

<p>E.E-L.V. P.S. P.R.G</p>	<p>« <i>Jamais un débat ne doit être confisqué par des experts. C'est l'affaire des élus. Un projet de délibération de nature technique peut être éclairé par des avis d'experts, mais pas plus.</i> »</p>
<p>F.N.</p>	<p>« <i>Notre charte nationale prévoit de consulter la population. Nous sommes favorables à des « référendum d'initiative citoyenne », sur tous les sujets importants ou impactant la qualité de vie. C'est à la population concernée de décider, pas aux élus. C'est de la citoyenneté qu'il s'agit, pas seulement des citoyens... Il faut faire une différence entre le citoyen isolé électeur individuel et une association citoyenne.</i></p> <p><i>Pour déterminer le périmètre de la consultation : les personnes concernées et prioritairement ceux de l'emprise foncière du projet. Pour la Base 112, ce sont les 3 communes Bétheny-Brimont-Courcy qui sont en premier concernées. Selon le projet, la consultation peut éventuellement être étendue à un périmètre élargi selon le projet et ses impacts. Sur la définition de ce périmètre élargi, nous devons y réfléchir.</i></p> <p>Jean Claude PHILIPPOT, Directeur de campagne de Mr PARIS et ex-commissaire aux réhabilitations militaires, précise : « <i>que la création d'un centre d'accueil pour handicapés à La Fère (02) a été proposée par une association.</i> »</p>
<p>L.O.</p>	<p><i>Je maintiens ma réserve sur les élus et le système. Les élus devraient rendre des comptes et être révocables à tout moment. La vérité devrait être sur la table en permanence. Quant aux technocrates (tous les techniciens ne sont pas des technocrates) et experts non-élus, il y a encore des fonctionnaires qui ont le sens de l'intérêt général et qui se battent pour une certaine idée du service public. Je réinsiste sur l'idée que la publicité sur les décisions prises doit être totale. Les salariés du public et du privé doivent être autorisés à tout dire sur leur entreprise (sa politique, sa comptabilité...). Il ne faut pas qu'on ait à réclamer les infos mais qu'elles soient fournies d'office. Cela ne me choque pas je demande la transparence avant.</i></p>
<p>P.C.F.</p>	<p>« <i>Il faut que le débat ait lieu dans les structures d'élus, entre élus, mais pas remplacé par une discussion avec les technocrates. La réponse va de soi. Les experts sont au service des élus, ils étudient, donnent les informations, les éléments, ils éclairent... Le travail de préparation leur revient, ils font état de leur réflexion : les élus débattent et décident. Un expert qui se respecte propose ses scénarios et s'il suggère qu'un choix est le meilleur, c'est que quelqu'un cherche à orienter en amont.. c'est que l'élu avait dû passer avant pour orienter.</i> »</p>

P.G.	<p><i>“On n’a pas approfondi le sujet. On ne veut pas mettre les experts ou les technocrates en avant en se cachant derrière, pour masquer un manque de courage politique. ...Nos propositions reposent sur 2 niveaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>1 - Consultation par quartier pour les projets de quartiers rémois tels qu’ils existent car on considère que l’assise est territoriale,</i> - <i>2- Consultation, voire un référendum sur un projet qui peut concerner toute la commune, l’agglomération (par exemple le CHU...) »</i> <p><i>Ce seront les élus qui seront les porteurs du débat. Avant toute décision : d’abord l’avis des élus puis les avis des associations concernées et enfin les experts publics</i></p>
U.D.I.	<p><i>“ Aujourd’hui il faut revoir le statut des élus avec obligation de formation. Il faut du temps pour se former et avoir un minimum de bases pour cerner l’ensemble des problèmes et prendre ses responsabilités en tant qu’ élu. Le droit de suite peut être utilisé lors des réunions ou conseils. »</i></p>
U.M.P.	<p><i>« C’est très clair, c’est une volonté politique : le technicien est là pour appliquer la décision de l’ élu. Un membre d’un cabinet ne doit pas prendre la parole à la place d’un élu. Ça nécessite que les élus « entrent » dans les sujets, les travaillent en profondeur, connaissent le fond des dossiers pour pouvoir ensuite les « porter ». Les techniciens ou experts non-élus n’ont aucune responsabilité décisionnelle, ils peuvent apporter une compétence technique, c’est tout. Par ailleurs, on peut se poser des questions sur l’argent « claqué » pour des études sur la BA 112 et Reims 2020. »</i></p>

3-b-Que proposez-vous pour empêcher que les associations citoyennes soient exclues des débats qui précèdent les décisions ?

<p>E.E-L.V. P.S. P.R.G</p>	<p>« Si l'objet de l'Association a un rapport avec le sujet, elle doit être entendue au moins une fois. Sur le cas de la BA.112, nous avons demandé à R.P.SAVARY (Note de Vacarmes : Pdt du Conseil Général et Pdt du SMNR) de vous recevoir depuis le début. S'il dit le contraire, il est gonflé. Ensuite, il reste des questions à creuser : une association citoyenne, ça va jusqu'où ? [Vacarmes propose trois critères a minima : 1 - l'implantation géographique large sur le territoire concerné, 2-l'antériorité et le nombre d'adhérents, 3 - l'indépendance.] REPONSE : Toute association est citoyenne. L'association des locataires de la rue du Jard à Reims est citoyenne. Ils peuvent nous rencontrer, nous laisser des documents, on s'en imprègne. Mais vous nous posez des questions de fondement des institutions, ce n'était pas prévu. Quand on vous dit qu'on va y réfléchir, ne nous demandez pas une réponse sous forme de oui ou non. » »</p>
<p>F.N.</p>	<p>« La réponse est difficile. Pas de langue de bois. On n'est pas aux affaires, on veut y être. On élargira la charte aux associations citoyennes représentatives pour défendre la démocratie. Les associations citoyennes doivent être incluses dans les débats qui précèdent les projets, y compris dans les consultations d'avant les décisions. Les associations citoyennes doivent même avoir une voix délibérative. Nous nous engageons à défendre et à mettre en œuvre cette position sur la durée totale de nos mandats. Nous ne fusionnerons en aucun cas avec une liste qui ne respecterait pas ces principes. Mais il faut un nombre minimum d'adhérents pour qu'une association soit représentative. (NDLR : Vacarmes demande des précisions sur la représentativité). On n'a pas écrit sur le sujet mais on peut le faire. Nous sommes pour la défense de la ruralité, contre le gigantisme des structures et « la course à la taille ». La démocratie est trop souvent bafouée et trop d'élus y contribuent. Vacarmes aurait dû être membre du Comité de Site avec voix délibérative. La valeur et la représentativité d'une association citoyenne ? Pourquoi pas plusieurs centaines adhérents et de l'ancienneté sur le territoire. »</p>
<p>L.O.</p>	<p>Cf. réponse précédente. La question ne concerne pas que les associations mais aussi chaque citoyen.</p>
<p>P.C.F.</p>	<p>« Il ne faut pas prendre les choses par la négative. Si on met en œuvre l'information aux habitants (et aux associations), eh bien, le débat public, personne n'en est exclu. Pour la BA 112, Le Comité de site est légal mais isolé du débat public puisque les débats ont eu lieu à huis-clos. Il faudrait que les associations représentatives des citoyens soient entendues, consultées. Si on a déjà un débat citoyen à la base, les élus devraient le relayer dans les structures. »</p>
<p>P.G.</p>	<p>« Clairement ce sont les élus qui seront porteurs des projets. Notre désir pour tout projet c'est d'aller consulter les citoyens, ceux qui vivent là, leur donner du pouvoir et du budget en nous obligeant nous-mêmes en tant qu'élus, à valider le choix du citoyen” Vacarmes : Mais quid des associations citoyennes ? REPONSE : « Pour tout projet, nous avons prévu des structures dans notre programme, ce sont les Maisons des citoyens. Toutes les associations de citoyens seront consultées, puis les élus concluent et valident. »</p>
<p>U.D.I.</p>	<p>« A un moment on fait un récapitulatif sur ce qui se fait ou non, les élections feront le reste. »</p>
<p>U.M.P.</p>	<p>« Nous reprenons les éléments de réponse à votre seconde question. »</p>

3-c- Que proposez-vous pour que soient bien séparées d'une part l'information pluraliste à laquelle ont droit les citoyens, et d'autre part les communications unilatérales des instances officielles ?

E.E-L.V.	« Si, c'est possible sous réserve d'une proportion de représentativité au niveau du territoire... par exemple, celui du SCOT pour le pays rémois. Nous sommes sur une logique de pétition citoyenne comme celle qui existe au niveau européen. »
F.N.	<p>« Il faut bien distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'information des citoyens pour qui c'est un droit. - la communication des organismes et services officiels : Mairies, Associations, Communautés de Commune etc... <p>La mise à disposition et la diffusion de tous les comptes-rendus s'impose dans toutes les structures. Pas seulement de ce qui a trait à la seule faisabilité technique ou aux décisions prises. On en prend l'engagement sur la durée de la mandature, pour l'ensemble de nos élus et sur la totalité de la durée de nos mandats. C'est clair et net, nous nous engageons pour que l'information soit pluraliste. La limite pour nous est que « la liberté de l'un s'arrête où commence la liberté de l'autre". »</p>
L.O.	Cf. ci-dessus. Il faut imposer la transparence totale des débats.
P.C.F.	<p>« Posez-vous la question des moyens d'expression ? Que telle ou telle association ait un moyen d'expression pour relayer ses idées ? »</p> <p>Vacarmes : Oui, vous avez bien compris.</p> <p>« On peut imaginer la production d'un document contradictoire. »</p> <p>[Vacarmes précise qu'il s'agit de réserver une place aux associations dans les organes officiels émanant des structures communales, interco, agglo,...]</p> <p>« Il faut faire attention. Il faut veiller à ce que l'indépendance de l'association soit garantie. Le risque serait qu'elle soit utilisée comme soutien de la majorité existante. La question de l'expression dans un journal comme VRI où il y aurait la position de Vacarmes, par exemple, c'est le risque de la récupération.</p> <p>Par exemple, sur le dossier de la BA 112, il y a débat. Nous pourrions faire la proposition que, sur ce sujet, il y ait un document spécifique où chaque structure, partie, s'exprime. Il y a un risque que, dans un document comme VRI, l'espace réservé à une association soit étriqué.</p> <p>Faire connaître l'avis des citoyens, oui. Nous sommes favorables à ce qu'on appelle une VI^e République où la structuration des rapports population/élus serait inversée. Les décisions d'élus ne doivent plus seulement être expliquées à postériori; elles doivent être précédées par une consultation obligatoire, dans des formes adaptées, avant toute décision. Aujourd'hui, la démocratie représentative a fait son temps. Il y a une insatisfaction notable des citoyens qui ont l'impression d'être méprisés. Souvenez-vous du referendum de 2005 sur le traité établissant une constitution pour l'Europe où les Français ont voté non. On n'a pas tenu compte de leur vote. En Irlande et aux Pays-Bas, on a même fait revoter les gens jusqu'à ce que le oui l'emporte. Si les citoyens sont en désaccord, il faut les respecter ».</p>

P.G.	<p><i>« On n'est pas allés aussi loin dans notre réflexion. Compte tenu de nos valeurs il est clair que chacun pourra s'exprimer. Pour éviter le risque de confiscation du débat, pour nous il y a deux niveaux : le quartier, que l'on consulte et informe par les maisons des citoyens et la commune, ou un périmètre plus grand par voie de référendum. Après selon le type de projet ce peut être la commune, la métropole »</i></p> <p>Vacarmes : Les élus sont dépossédés de leurs responsabilités, comment y remédier ?</p> <p>REPONSE : <i>“Dans l'esprit de notre fonctionnement les élus sont forcément compétents; la compétence est tripartite Citoyen - Associations - Techniciens de la municipalité ; nous ne voulons pas de cabinets d'experts privés”</i></p>
P.R.G.	<p><i>« la question est difficile, il faut réfléchir. »</i></p>
P.S.	<p><i>« Ce n'est pas possible, dans une ville, de dire que toute association peut avoir un espace d'expression dans les organes d'information de la Collectivité. »</i></p>
U.D.I.	<p><i>« A titre d'illustration, nous sommes allés nous-mêmes voir la CGT pour le problème CITURA. »</i></p>
U.M.P.	<p><i>« Ouvrir des espaces aux associations dans les organes de la communication des assemblées élues, c'est du mélange des genres. On ne peut pas mettre les outils(publications) de la Ville à la disposition des associations sauf pour des informations sur les manifestations. Il y aura un risque de dérives. En revanche, l'accès aux débats doit être facilité. Si nous sommes élus, on mettra les débats du conseil municipal en ligne. »</i></p>

QUESTION N°4 - Le dossier de la BA.112 nous a montré des proximités inquiétantes entre des intérêts privés et des positions d'élus.

Pour éviter que la démocratie locale soit piégée par de telles proximités d'intérêts, êtes-vous favorable à ce que les candidats puis les élus de votre formation politique portent à la connaissance des citoyens les actions ou participations qu'ils détiennent dans des entreprises ainsi que les contrats de travail ou de prestation qui les ont liés depuis moins de 10 ans avec des entreprises privées comme publiques ?

<p>E.E-L.V. P.S.</p>	<p>« Sur ces questions, des associations comme « Transparency International » ou « Anticor » nous envoient leurs questions à l'avance et sont dans une démarche déclarative. En ce qui nous concerne, tous les colistiers rempliront un document sur tous ces points avant le 6 mars. Tout élu de notre liste abandonnera tout mandat de responsable associatif (président ou trésorier d'association. Mais il ne faut pas être trop vertueux si des principes intéressants sont inapplicables en pratique. 99% du personnel politique est vertueux. Si vous êtes excessif, vous allez générer des comportements où certains cacheront encore plus de choses qu'avant. Vous êtes trop impératifs. On ne peut pas faire de l'inquisition. On a déjà du mal à trouver des gens pour s'engager et être candidats. Que nos adversaires publient l'intégralité de tous leurs revenus, salaires comme indemnités, et nous en reparlerons. »</p>
<p>F.N.</p>	<p>« notre réponse est catégorique : Oui absolument, et pour tous nos élus. Nous sommes contre l'opacité, la transparence doit être la règle dans tous les domaines. C'est la base de la démocratie. »</p>
<p>L.O.</p>	<p>Oui. Aucun problème. Transparence complète. Même en appliquant ça, on sera moins intrusif que n'importe quel banquier quand on le sollicite pour un prêt.</p>
<p>P.C.F.</p>	<p>« Oui, tout à fait favorables. On pourrait même pousser plus loin le bouchon. Tout élu qui est condamné pour fraude doit être déclaré définitivement inéligible. Vous évoquez la désespérance des citoyens. Pour y répondre, il faut prévenir les élus de ce qu'ils risquent. »</p>
<p>P.G.</p>	<p>“ OUI pour toutes ces modalités, nous sommes pour une transparence totale”. »</p>
<p>P.R.G.</p>	<p>« je crois au code de déontologie et au 4^{ème} pouvoir représenté par la presse. »</p>
<p>U.D.I.</p>	<p>“ Dans notre charte, nous considérons qu'à un moment donné, on doit former les élus à appréhender un lobbying, et nous excluons de facto les entreprises impliquées dans des conflits d'intérêts ; en outre, dans chaque conseil municipal, toute personne ayant un lien avec l'entreprise de travaux concernés ne peut pas prendre part au vote par rapport à cela. » Un élu devrait démissionner si un délit concerne son activité d'élus, même si l'on peut accepter la notion de présomption d'innocence. »</p>
<p>U.M.P.</p>	<p>« On le fait déjà puisque nous avons déposé en préfecture nos déclarations de patrimoine et d'intérêts comme nous le demandait la loi. Conformément à la Loi, nous ne voulons pas que ce soit publié, car une déclaration de patrimoine concerne l'élus et sa famille, son conjoint. Donc, consultable, oui, publiable, non. Notre charte, qui engage nos 59 colistiers, porte aussi sur les conflits d'intérêts. »</p>

RECAPITULATIF QUESTION 4 :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)			X	
FRONT NATIONAL (F.N.)	X			
LUTTE OUVRIERE (L.O.)	X			
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)			X	
PARTI SOCIALISTE (P.S.)			X	
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)				X
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)			X	

QUESTION N°5 - Concernant le devenir du site de la BA.112, les élus dirigeants du SMNR ont organisé l'échec de nombreux projets intéressants.

Etes-vous favorable à ce que les candidats puis les élus de votre formation politique reprennent à leur compte deux des propositions de Vacarmes assurant la compatibilité entre développement d'activités propres et qualité de vie des habitants, à savoir :

5-a- *Publier un « **contrat d'engagement durable partagé** » validé par les instances dirigeantes du Syndicat indiquant clairement la vision partagée du devenir du site avec les conditions de vérification de la nature non-polluante et non-toxique des activités pouvant y être implantées.*

<p>E.E-L.V. P.S. P.R.G</p>	<p><i>« Sous réserve de retravailler le terme de contrat qui peut ne pas convenir car il est juridiquement précis, nous sommes d'accord pour un tel engagement. »</i></p>
<p>F.N.</p>	<p><i>« Bien sûr, absolument, la publication d'un tel contrat, ça va de soi. »</i></p>
<p>L.O.</p>	<p><i>Sur la base 112, aucune activité polluante me semble une évidence. L'armée a déjà laissé un dépotoir à nettoyer. Le « contrat d'engagement », OK. Mais la parole donnée, même écrite, ne vaut rien. Vacarmes a une utilité dans le sens où la population se mobilise. Les représentants de la population ne sont pas la population. La vraie garantie qu'un engagement soit tenu, c'est que la population réagisse, surveille, s'oppose....</i></p>
<p>P.C.F.</p>	<p><i>« Ça ne paraît pas sujet à discussion. Qu'une activité soit non toxique, c'est la moindre des choses. Nos élus soutiendront cet engagement. Nous sommes entièrement favorables à ce qu'un espace donné ne devienne pas la poubelle d'un autre. Mais les activités proposées doivent être non polluantes, non ? »</i></p>
<p>P.G.</p>	<p><i>C'est clair net et précis, oui bien évidemment". »</i></p>
<p>U.D.I.</p>	<p><i>« ni oui ni non : je ne sais pas ce qu'il y a derrière cette question, n'ayant pas les informations concernant le projet. »</i></p>
<p>U.M.P.</p>	<p><i>« L'engagement, nous le prenons par rapport aux mandats pour lesquels nous siégeons. Nous nous engageons à ce que ce contrat d'engagement durable partagé fixe, avec une méthode permettant d'élaborer des critères de conditions de vérification a priori des critères établissant les critères de non-pollution et de non-toxicité des activités envisagées sur le site ».</i> <i>Sur ce site de l'ex-BA.112, à part le dossier porté par la Chambre d'agriculture et que nous soutenons, il n'y a pas d'autres projets crédibles et financés. . Donc, c'est complètement compatible avec le développement durable. Il ne serait donc pas envisageable d'y réaliser des opérations comme des casses automobiles par exemple. Par contre, à l'échelle d'un vaste territoire, il faut bien résoudre la difficulté liée aux activités de traitement-recyclage des déchets de diverses natures. Il y a sur Reims une entreprise qui gère les déchets de chantiers et qui fait 4 millions de chiffre d'affaire. Est-ce qu'on dit à cette société de partir ailleurs ? »</i></p>

RECAPITULATIF QUESTION 5a :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)	X			
FRONT NATIONAL (F.N.)	X			
LUTTE OUVRIERE (L.O.)	X			
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)	X			
PARTI SOCIALISTE (P.S.)	X			
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)				X
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	X			

5-b- Procéder à un rééquilibrage des sièges des décideurs au sein du Conseil Syndical de ce SMNR assurant une réelle possibilité pour les communes territorialement concernées de peser sur les décisions ?

<p>E.E-L.V. P.S. P.R.G</p>	<p><i>« Tout à fait d'accord, c'est logique. ».</i></p>
<p>F.N.</p>	<p><i>« Il faut rééquilibrer les sièges et les voix des décideurs. Le principe de base, c'est : un organisme = une voix, que ce soit une commune, une communauté de communes, une association représentative,... Dans l'exemple du SMNR, les communes et potentiellement des communautés de communes ne sont pas représentées et ne disposent pas de voix. Nous réaffirmons que le Conseil Général doit être évincé de ce Syndicat Mixte, il n'est pas dans son rôle. »</i></p>
<p>L.O.</p>	<p><i>Pour nous, ni les uns ni l'autre ne sont représentatifs de la population. Nous sommes pour une démocratie directe avec la population. Les décisions doivent être prises dans le sens de l'intérêt général.</i></p>
<p>P.C.F.</p>	<p><i>« Oui, il faut venir avec des propositions. On peut élargir à 25 ou 30. Le mode de désignation doit respecter le poids des populations et faire en sorte que chaque territoire soit représenté. Il faut articuler ça avec la première proposition de tout à l'heure (Point 1)..</i></p>
<p>P.G.</p>	<p><i>« On est d'accord pour que ce soit les conseils municipaux élus qui soient décisionnaires in fine. On se battra pour donner un coup de pied dans la fourmilière pour que le "supra" soit exclu. Il va falloir remettre à plat un certain nombre de structures pour qu'elles retrouvent un fonctionnement démocratique . Un coup de pied dans la fourmilière est nécessaire pour que la démocratie locale soit rétablie.</i></p>
<p>U.D.I.</p>	<p><i>« Se pose la question « qui paie ? ». La restructuration de la Base 112 a impacté toute la territorialité. Ce dossier-là est foireux depuis le début, parce qu'il n'y a pas de patron. Il faut un projet, une vision, une concertation, un patron, qui fait partager sa vision, c'est-à-dire un patron qui, à un moment donné, prend une décision après avoir écouté tout le monde ; et peut ainsi la justifier. Nous ne sommes pas forcément favorables au rééquilibrage car 40% peuvent être plus influents que 60%. »</i></p>
<p>U.M.P.</p>	<p><i>« Il faut revoir la question de la représentation en fonction des changements récents dans les nouvelles intercommunalités. Nous porterons toutes les modifications qui seront nécessaires pour qu'aucune commune, représentée par son intercommunalité, ne soit pas représentée dans le Conseil Syndical du SMNR. »</i></p>

RECAPITULATIF QUESTION 5b :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)	X			
FRONT NATIONAL (F.N.)	X			
LUTTE OUVRIERE (L.O.)	X			
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)	X			
PARTI SOCIALISTE (P.S.)	X			
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)			X	
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	X			

QUESTION N°6 - De très nombreux habitants de Reims ou de la région rémoise viennent vers notre Association pour se plaindre de décisions potentiellement dangereuses ou risquées (pour la santé publique par exemple) qui sont envisagées ou prises par des élus sans information transparente préalable (par exemple installation d'antennes-relais à proximité immédiate d'écoles à Reims).

6-a- Prenez-vous l'engagement que tout élu investi, ou se réclamant de votre formation politique, informera les citoyens concernés **dès l'étude** d'une éventuelle décision ?

E.E-L.V. P.S. P.R.G	« C'est ce que nous faisons en général, mais pas dans 100% des cas. Nous consultons et continuerons à consulter les conseils de quartier. Nous faisons mieux qu'informer, nous consultons et nous modifions notre projet si cela ne convient pas aux habitants qui s'expriment via les conseils de quartier. ».
F.N.	« Absolument, surtout s'agissant de décisions potentiellement dangereuses ou risquées la population doit être informée, doit pouvoir participer aux débats avant la prise de décision et doit pouvoir contrôler la réalisation par rapport aux projets. Nous sommes tout à fait d'accord pour un engagement sur ce point sur la totalité de la durée de nos mandats. Il faut une moralisation de la vie publique. Tous les ans, on fera un bilan de nos pratiques sur ce point par quartier ou secteur. On retrouve ici la participation des associations citoyennes avec voix délibérative. Nous sommes prêts à reconnaître notre manquement, au cas où... »
L.O.	Il faut bien mettre quelque part les antennes relais. Je ne suis pas systématiquement contre ce qui peut faire avancer l'intérêt général et le bien-être des populations. Les antennes relais et même les OGM, je suis pour, si c'est sans danger et que ça remplace les pesticides. Mais je ne suis pas un scientifique donc je me renseignerai auprès de professionnels avant de décider. Mais je suis absolument d'accord pour l'information des gens avant la prise de décision.
P.C.F.	« Tout à fait. Bien sûr. ».
P.G.	« OUI, on prend cet engagement, c'est clair »
U.M.P.	« Bien sûr, et je vais plus loin. On fera publier chaque année une information sur les fréquences et l'implantation des antennes-relais. Mais la décision reste la responsabilité des élus.»
UDI	« Voir ce qui a été dit précédemment. »

RECAPITULATIF QUESTION 6a :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)		X		
FRONT NATIONAL (F.N.)	X			
LUTTE OUVRIERE (L.O.)		X		
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)		X		
PARTI SOCIALISTE (P.S.)		X		
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)				X
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	X			

6-b- Etes-vous favorable à l'application locale du principe de précaution ?

E.E-L.V.	« Pour E.E-L.V., rien ne prouve qu'il y ait danger autour des antennes-relais. Il existe une loi qui régit l'implantation des antennes-relais et, à Reims, nous disposons d'une charte sur les conditions d'implantation. »
F.N.	<p>« Le principe de précaution peut être une bonne ou une mauvaise chose. C'est un élément souvent mis en avant pour ne rien faire. C'est une question difficile à répondre. Joker, je ne sais pas. A titre personnel je suis un hygiéniste, donc je suis pour la chasse à tout ce qui est toxique et qui pollue... . Ce principe me semble applicable seulement s'il y a un risque. Alors, il faut un débat avec les associations représentatives, et dans ce cas, on est pour le principe de précaution. »</p> <p>Question complémentaire de Vacarmes : Etes-vous favorable à la dépollution totale de la BA112 si vous êtes aux affaires, alors que le budget de cette opération est estimé entre 15 et 35 millions d'euros et que l'amendement Vautrin (voté en 2008) permet à l'Etat de vendre sans dépolluer ?</p> <p>REPONSE : « Le site doit être dépollué. On doit trouver les moyens mais on doit dépolluer. J'aurai un cas de conscience de ne pas le faire. »</p>
L.O.	Le principe de précaution n'est pas idiot et il ne me dérange pas, mais avec les mêmes réserves que pour les antennes relais.
P.C.F.	« Tout à fait. Il ne faudra jamais négliger l'intérêt général. Par exemple, il y a une nécessité : si vous élisez des gens, il faut bien que, la consultation ayant eu lieu, les élus respectent les volontés des habitants. Mais il y a quand même besoin que des instances se prononcent sur l'intérêt général. »
P.G.	« Oui, absolument. S'il y a débat ou incertitude, on attend »
P.S. P.R.G.	« On ne peut pas ne rien faire dès qu'il y a le moindre doute. Il est difficile de répondre par oui ou par non. Il faut s'entourer d'un maximum d'expertises avant de décider. »
U.D.I.	« Le principe de précaution est nécessaire mais ne doit pas remettre en cause les initiatives. C'est une étape qui doit s'inscrire dans la réflexion et en fonction de l'impact que cela peut avoir, il faut en peser les éléments.»
U.M.P.	<p>« Le principe de précaution ne doit pas empêcher la recherche. »</p> <p>[Vacarmes précise que la question se pose uniquement quand la controverse est argumentée, par exemple avec des expertises techniques réalisées par des experts indépendants des intérêts économiques ».]</p> <p>REPONSE : « Qui détermine que la controverse est argumentée ? On est en pleine subjectivité. Nous avons un peu de mal à voir le rapport avec la compétence locale ! Il faut rester sur des domaines sur lesquels nous avons les compétences. »</p>

RECAPITULATIF QUESTION 6b :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)			X	
FRONT NATIONAL (F.N.)		X		
LUTTE OUVRIERE (L.O.)				X
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)		X		
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)				X
PARTI SOCIALISTE (P.S.)				X
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)				X
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)			X	

QUESTION N°7 - Depuis cinq ans, nous avons observé qu'un nombre très restreint d'élus, par le cumul de leurs mandats, étaient en situation de sur-représenter certains intérêts, mais aussi de verrouiller le débat dans plusieurs instances. Nous pensons que la concentration des pouvoirs entre quelques élus n'est pas un facteur qui favorise une démocratie locale qui fonctionne bien.

7-a- Prenez-vous l'engagement que tout élu, investi ou se réclamant de votre formation politique, n'exercera pas plus de deux fonctions de présidence ou de vice-présidence d'assemblées ou d'instances représentatives locales (Mairie, Communauté d'Agglomération ou de Communes, Syndicat locaux, ...) ?

<p>E.E-L.V. P.S. P.R.G</p>	<p>« Notre accord est total sur ce point. Nous regrettons que la nouvelle loi ne s'applique qu'à partir de 2017.»</p>
<p>F.N.</p>	<p>« Oui, je suis contre le cumul des mandats. Pour moi-même et mes colistiers sur tout le secteur de Reims couvert par le SCOT. Un maire ne peut être Président ou Vice-Président de plus d'une Assemblée locale importante. Un Maire d'une petite commune peut très bien être président d'agglomération, mais on ne peut pas être Maire et Député, ou Maire et Sénateur. De plus, dans les organismes intercommunaux comme les syndicats mixtes, communautés de commune, ce n'est pas forcément les Maires qui y siègent. Les adjoints peuvent le faire. C'est une position qui m'engage personnellement, mais ceci n'engage pas le Front National. »</p>
<p>L.O.</p>	<p>Oui. On multiplie les structures de décisions et de rémunérations. Les syndicats mixtes et tous ces machins ne nous intéressent pas. Comme le dit Lénine, le pouvoir revient aux travailleurs. On n'est pas républicains, cette république-là n'est pas la nôtre.</p>
<p>P.C.F.</p>	<p>« Oui. »</p>
<p>P.G.</p>	<p>«Nous en prenons l'engagement. Nous aimerions que chaque élu fasse publiquement état de l'ensemble de ses mandats et engagements.»</p>
<p>U.D.I.</p>	<p>« je suis très partagé pour le cumul. Le cas de monsieur Charles De Courson est une exception qui mérite respect. Nous sommes favorables à un mandat unique pour un député, mais nous considérons qu'il faudrait qu'on soit aussi très vigilant sur le recrutement de ses collaborateurs pour pouvoir contrebalancer les pouvoirs ministériels. »</p>
<p>U.M.P.</p>	<p>« Oui, nous prenons cet engagement. Nous ne cherchons pas à avoir dix mandats. Nous pensons qu'il y a une complémentarité entre un mandat local et un mandat national, mais il n'est pas nécessaire pour cela d'être à la tête de toutes les assemblées où l'on siège. . <u>Arnaud Robinet</u> : Si je suis élu maire, je ne serai plus conseiller régional. <u>Catherine Vautrin</u> : Si je suis élue, je ne me représenterai pas en juin à la vice-présidence de l'Assemblée nationale qui est un mandat renouvelé tous les ans et qui court jusqu'en septembre. »</p>

RECAPITULATIF QUESTION 7a :	Engagement ferme et formel	Accueil poli ais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)	X			
FRONT NATIONAL (F.N.)		X		
LUTTE OUVRIERE (L.O.)	X			
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)	X			
PARTI SOCIALISTE (P.S.)	X			
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)			X	
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	X			

7-b- Prenez-vous l'engagement que, tout élu investi ou se réclamant de votre formation politique, n'exercera pas à la fois un mandat national et une présidence d'assemblée locale ?

E.E-L.V. P.S. P.R.G.	<i>« Absolument, nous en prenons l'engagement. »</i>
F.N.	<i>: « Absolument d'accord. Là encore, c'est une position qui m'engage personnellement, mais pas le Front National. »</i>
L.O.	<i>C'est un faux débat et c'est hypocrite. Qu'ils soient élus locaux ou nationaux ne change rien. L'important c'est : quels intérêts on sert.</i>
P.C.F.	<i>« Vous nous demandez de mettre en place dès maintenant ce que la loi vient de rendre obligatoire à partir de 2017. Il y a longtemps que nous contestons le mode d'élection des députés. La télé nous montre certaines séances de l'Assemblée nationale où il n'y a personne, ce qui révolte les gens. Quand ils sont détenteurs d'un mandat local, ceux qui détiennent le pouvoir de voter les lois sont présents en local, notamment à l'approche des élections, pour distribuer des tracts et faire campagne. Cela les éloigne de leur mandat national. Les députés devraient rendre compte de leur action et devraient pouvoir être révoqués en cours de mandat. Nous en avons assez de cette farce qui consiste pour les candidats à se faire élire sur des promesses et à faire le contraire une fois élus. On repart vers la centralisation des pouvoirs. »</i>
P.G.	<i>« Oui. »</i>
U.M.P.	<i>« Oui »</i>
UDI	<i>« Oui, aujourd'hui c'est la loi. »</i>

RECAPITULATIF QUESTION 7b :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)	X			
FRONT NATIONAL (F.N.)		X		
LUTTE OUVRIERE (L.O.)				X
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)	X			
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)	X			
PARTI SOCIALISTE (P.S.)	X			
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)	X			
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	X			

QUESTION N°8 - Il ne suffit pas qu'une décision soit légalement conforme pour qu'elle soit bénéfique aux territoires et à celles et ceux qui y vivent. Nous en avons de nombreuses illustrations avec le dossier de la BA.112 mais aussi avec d'autres comme celui des antennes-relais à proximité des écoles rémoises : *les seuils légaux d'exposition aux ondes ne sont pas du tout les mêmes que les seuils de précaution sanitaire guidant les scientifiques indépendants dans leur recommandation de l'application du principe de précaution, notamment pour les jeunes enfants.*

Prenez-vous l'engagement que, tout élu investi ou se réclamant de votre formation politique, ne se retranchera pas derrière les normes et aspects juridiques pour éviter le débat sur le bien-fondé, l'utilité d'un projet ?

E.E-L.V. P.S. P.R.G.	<i>« Nous prenons l'engagement que cela ne se fera pas si nous sommes élus. Etre légal ne suffit pas. Par exemple, le cumul est légal en 2014, mais nous ne sommes pas d'accord pour autant. Globalement, être élu n'est pas disposer d'un chèque en blanc entre deux élections. »</i>
F.N.	<i>« Pas question de se retrancher derrière les normes pour éviter le débat. Le débat doit être systématique. Nous nous y engageons. »</i>
L.O.	<i>Il faut pourtant avoir un cadre. Je ne suis pas compétent dans le domaine des antennes relais, par exemple. Si j'avais à traiter ce problème, je me renserais. Je ne suis pas un technicien ni un scientifique. Je ne suis pas contre du tout.</i>
P.C.F.	<i>« La décision doit se baser sur des expertises indépendantes et sur le désir des habitants. »</i> [Vacarmes relance sur la différence entre légalité et légitimité.] <i>« Oui. La seule réserve, c'est qu'on n'est pas à la place des élus. Il peut y avoir un élu se réclamant de notre formation politique qui n'a pas cru devoir prendre une décision conforme à nos engagements. Nous nous réservons alors le droit de lui rappeler nos principes avant de le révoquer. Les élus ne sont pas non plus des robots. Ils peuvent se tromper ou avoir négligé la question. Nous proposons un droit à l'erreur d'une fois par mandat. Dans tous les cas, nous sommes contre le principe de subsidiarité. »</i>
P.G.	<i>«Oui, absolument. Nous ne nous prévaudrons jamais des normes légales ou juridiques pour éviter le débat sur le bien- fondé ou l'utilité d'un projet. La légitimité citoyenne prime sur la stricte légalité.</i>
U.M.P.	<i>« Si toute délibération, tout projet doit respecter la légalité, ceci ne nous empêchera aucunement de poser d'abord la légitimité, la pertinence, l'opportunité pour le territoire et les habitants. In fine, après les débats et concertations sur la légitimité du projet, la décision appartient toujours aux élus. »</i>
UDI	<i>«Nous sommes prêts à nous en référer à la loi</i>

RECAPITULATIF QUESTION 8 :	Engagement ferme et formel	Accueil poli mais mains libres	Désaccord	Ne se prononce pas ou ne répond pas à la question
EUROPE ECOLOGIE-L.V. (E.E.L.V.)	X			
FRONT NATIONAL (F.N.)	X			
LUTTE OUVRIERE (L.O.)				X
PARTI COMMUNISTE (P.C.F.)		X		
PARTI DE GAUCHE (P.G.)	X			
PARTI RADICAL DE GAUCHE (P.R.G.)	X			
PARTI SOCIALISTE (P.S.)	X			
UNION DEMOCRATIQUE INDEPENDANTE (U.D.I.)			X	
UNION pour un MOUVEMENT POPULAIRE (U.M.P.)	X			

QUESTION N°9 - Nous estimons que la pratique de « l'élection-chèque en blanc » est nuisible à une vraie démocratie locale. Malheureusement, elle est pratiquée voire revendiquée par certains élus ; pour ceux-là, l'électeur vote puis n'a plus qu'à se soumettre aux décisions de l'élu jusqu'à l'élection suivante.

9-a-Comment concevez-vous les échanges avec les Habitants-citoyens-électeurs-contribuables (concertation avant, information après, ...) ?

E.E-L.V. P.S. P.R.G	<i>Voir les réponses aux questions précédentes</i>
F.N.	<i>« Pour les conseils de quartier (ou de secteur en milieu rural sur le périmètre du SCOT), il faut informer sur les projets à impacts forts (pluriannuels, financements importants, impacts sur qualité de vie actuelle et future...). Pour tout projet, toute réunion, il y aura systématiquement des comptes-rendus librement consultables. Il faut mutualiser et mobiliser toutes les énergies, comme nous l'indiquons dans notre slogan de campagne municipale (REIMS, M comme mutualiser...). »</i>
L.O.	<i>Transparence totale, comptes-rendus, portes ouvertes, révocabilité des élus par les citoyens.</i>
P.C.F.	<i>« Déjà évoqué plus haut : grâce aux conseils de quartiers. Si on élargit ça aux communes, elles doivent mettre en place des espaces de débats. »</i>
P.G.	<i>« Nous souhaitons une information permanente avant et après et la mise en place de référendums "révocatoires" à mi-mandat, avec démission signée d'avance en cas de désaveu référendaire. L'élu doit être en symbiose avec la population car il est porteur de valeurs via l'élection. Il faut privilégier les coopérations intercommunales à l'horizontale. On n'a pas tout résolu; il va falloir réfléchir sur Reims Métropole comme sur le Syndicat Mixte du Nord Rémois. On veut mettre à plat le mode de représentation des citoyens dans ces structures. On veut modifier les statuts de Reims Métropole pour éviter que les élus et les citoyens soient exclus par les experts. Pour nous, le SMNR est une institution bancale. Tous les échanges se feront en concertation avec les associations citoyennes avant chaque intention de projet comme lors de leurs éventuelles réalisations concrètes. Ça fait vraiment partie de nos valeurs. »</i>
U.D.I.	<i>Question pas posée par manque de temps</i>
U.M.P.	<i>voir les réponses précédentes</i>

9-b- Quelle est votre conception du rôle de l'élu local ?

E.E-L.V. P.S. P.R.G.	<i>Voir les réponses aux questions précédentes</i>
F.N.	<i>« A part siéger, voter, rendre des comptes, l'élu local est un monsieur ou une dame qui représente une population et doit s'ouvrir sur le monde. Il ou elle représente toute la population, y compris ceux qui n'ont pas voté pour elle ou pour lui. L'élu est là pour rechercher, servir et défendre l'intérêt général et non pour des intérêts particuliers. L'élu ne doit pas être carriériste... pas de cumul. Ma position personnelle est : pas plus de deux mandats successifs. Mais ceci m'engage mais n'engage pas le Front National en tant que Parti. »</i>
L.O.	<i>L'élu local est un porte-parole qui relaie les revendications du plus grand nombre, c'est-à-dire les classes laborieuses et les populations ouvrières.</i>
P.C.F.	<i>« Ecouter, porter, décider, rendre des comptes... »</i>
P.G.	<i>voir précédemment</i>
U.D.I.	<i>les responsables de l'UDI nous renvoient à la charte de responsabilité et d'éthique.</i>
U.M.P.	<i>voir les réponses précédentes</i>

9-c- Etes-vous favorable à associer les associations citoyennes et les citoyens aux préparations des décisions et à leurs applications ?

E.E-L.V. P.S. P.R.G.	<i>« Nous pouvons prendre l'exemple des états généraux du sport que nous avons organisés et qui nous a permis d'écouter et de débattre avec toutes les associations du monde sportif rémois. »</i>
F.N.	<i>« Absolument. Il faut que les instances citoyennes soient représentées. Cela renforcera l'élu auprès des techniciens et des technocrates. On a besoin de contre-pouvoir. Une association citoyenne doit pouvoir siéger dans le comité de pilotage lors de la réalisation, si elle le demande, et veiller ainsi au risque de dénaturation par rapport au projet et aux engagements initiaux. »</i>
L.O.	<i>Pas seulement les associations, mais tout citoyen. Nous sommes prêts à associer toutes les populations, y compris les étrangers qui, au sens actuel, ne sont pas citoyens.</i>
P.C.F.	<i>« Nous venons d'obtenir de nos partenaires de la liste menée par Madame Hazan que les comités de quartiers soient sollicités pour avis avant tout projet et qu'ensuite les élus attribuent les budgets. Les comités de quartiers doivent devenir des instances décisionnelles et plus seulement des lieux d'information par la municipalité aux habitants de décisions déjà prises. »</i>
P.G.	<i>voir précédemment</i>
U.M.P.	<i>voir les réponses précédentes</i>


9-d- Si oui, sous quelles formes ?

L.O.	<i>On croit à une démocratie active. Le plus grand moment où s'exerce réellement la démocratie, c'est la révolution.</i>
U.D.I	<i>Question non posée par manque de temps.</i>

	PREAMBULES EXPRIMES LORS DE CERTAINS ENTRETIENS
L.O.	<p><i>Thomas Rose nous explique qu'il a été conseiller régional pendant 6 ans. Membre de la commission « aide aux entreprises », il a demandé l'accès à l'ensemble des dossiers, ce qui lui a été refusé. On lui accordait la possibilité de consulter les comptes des aides publiques versées aux entreprises de la région, à la condition qu'il demande, au préalable, entreprise par entreprise, pour une date précise. Ce n'est pas ce qu'il souhaitait. Il conclut :</i></p> <p><i>« Même un élu, selon qu'il est dans la majorité ou dans l'opposition, n'a pas accès à tous les dossiers. Si j'étais élu, ce serait transparence totale. Je vais dans votre sens. »</i></p>
P.S. P.R.G. E.E-L.V.	<p><i>: Vacarmes précise que notre demande formulée par courrier du 10 janvier 2014 était de rencontrer séparément chaque formation politique. A charge pour chaque parti politique de composer sa délégation considérée par lui en capacité de répondre aux questions posées par notre Association citoyenne et de prendre des engagements crédibles. Madame HAZAN s'étonne car elle pensait participer à une rencontre entre Vacarmes et la liste d'union qu'elle conduit, même si sa fonction de Secrétaire Nationale au PS donne à ses propos une portée plus large que le seul échelon local. Monsieur MARANDON (Premier secrétaire fédéral du PS) confirme avoir bien reçu notre lettre mais a estimé que rencontrer chaque parti n'avait pas d'intérêt en cette période d'élections municipales. Il est convenu entre l'ensemble des participants à cette rencontre que les positions de chacune et chacun seront considérées comme communes aux trois formations représentées avec deux précisions importantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Les positions exprimées engagent toutes les formations politiques et les candidats de la liste conduite par Madame HAZAN dans la limite des mandats obtenus et des assemblées dans lesquelles ils siégeront suite aux élections municipales,</i> <i>- Dans le cas, très peu fréquent, où une des trois formations politiques souhaite exprimer, sur une de nos questions, une position singulière, elle le dira explicitement et nous porterons cette expression singulière à son crédit spécifique.</i>

<p>U.D.I</p>	<p><i>« la Démocratie a 2 pans : l'élu et la formation de l'élu, et le rôle de l'électeur.</i></p> <p><i>Nous partageons avec Vacarmes l'idée qu'il y a convergence d'intérêt ou de désintérêt dans une structure démocratique en pyramide. Nous sommes très attachés aux petites structures. Faire de la politique c'est un sport de riche, parce qu'il faut du temps si l'on veut faire correctement son boulot, pour avoir une certaine technicité et pouvoir faire contrepoids. Il faut se former pour être au plus près des citoyens. L'élu doit appliquer ce pourquoi il est élu.</i></p> <p><i>On constate que tout un pan de la société ne s'investit pas, notamment les jeunes qui préparent leur avenir.</i></p> <p><i>Le statut de l'élu est une nécessité : il faut une vraie prise en compte du rôle de l'élu, une reconnaissance de l'élu lorsqu'il exerce une activité. Nous nous inspirons de la Charte « Anticor » pour créer une charte de l'élu qui est actuellement soumise aux autres formations auxquelles nous nous allions pour ces élections municipales à Reims (U.M.P. et MODEM). Beaucoup ne savent pas qui est qui dans le mille-feuilles territorial et il faut simplifier. L'UDI est favorable à la réduction du nombre de députés et au non cumul des mandats.</i></p>
<p>U.M.P.</p>	<p><i>Vacarmes rappelle notre lettre du 10 janvier 2014 qui était adressée aux partis politiques (dont l'U.M.P.) et non aux personnes menant une liste aux élections municipales. Madame VAUTRIN et Monsieur ROBINET précisent que leurs propos ont certes une portée politique (ils sont tous les deux députés U.M.P.) mais qu'ils ne prennent des engagements que pour toutes les responsabilités locales qu'ils exerceront à la suite des prochaines élections municipales.</i></p>

VACARMES... UNE ASSOCIATION CITOYENNE INDEPENDANTE ET ENGAGEE DEPUIS 2009

	Association VACARMES-REIMS	Site internet www.vacarmes-reims.fr Adresse électronique contact@vacarmes-reims.fr
Vacarmes-Reims - Vigilance et contre-pouvoir citoyens pour que, sur <u>nos</u> territoires, les 1% qui décident restent au service de la qualité de vie des 99% qui y vivent		

A partir de l'expérience acquise depuis bientôt 5 ans, nous ouvrons maintenant une nouvelle page pour Vacarmes.

En juillet 2013, après cinq années de manœuvres opaques sur la reconversion du site de l'ex-Base Militaire 112, un Contrat de Site a été signé entre l'Etat, Reims Métropole et le Syndicat Mixte du Nord-Rémois. Il est vide de tout projet crédible et laisse possibles tous les dangers. Il permet à Reims-Métropole et au SMNR de s'accaparer les 3 millions d'euros de l'Etat sans rien de concret pour le site.

L'action de Vacarmes a été reconnue utile voire déterminante pour évacuer la menace aéroportuaire. Mais maintenant, dans l'esprit du public, cette menace est définitivement écartée et la reconversion de la BA.112 peut donc **apparaître** comme un dossier refermé.

Quels sont les principaux enseignements que nous tirons de ces cinq années ?

- Le succès d'un mouvement citoyen puissant et déterminé est possible : contre des intérêts privés alliés à la folie de grandeur de certains élus, nous avons éliminé la menace aéroportuaire. **Une association citoyenne comme Vacarmes PEUT GAGNER.**
- Le succès n'est jamais acquis définitivement. La mascarade du Contrat de Site le montre. **Une association citoyenne comme Vacarmes doit donc INSCRIRE SON ACTION DANS LA DUREE même et surtout face aux mauvais coups portés à notre TERRITOIRE.**
- Les grands élus aiment la concentration des pouvoirs, le cumul des mandats et la création de structures multiples où ils peuvent décider sans rendre de vrais comptes à personne. **LA DEMOCRATIE LOCALE VA MAL.**

- Les grands élus, ou celles et ceux qui se prennent pour tels, sont allergiques à toute participation citoyenne. Vacarmes a fait de multiples propositions, approuvées individuellement par une large majorité d'élus de base mais rejetés systématiquement par les « baron(ne)s. **POUR EUX, LE VOTE DES CITOYENS EST UN CHEQUE EN BLANC.** Leur règle réelle, derrière les discours et les promesses non tenues, c'est : « *Votez, payez, subissez et surtout taisez-vous ! Que vous proposiez ou que vous protestiez, vous nous gênez !* ».
- Les grands élus, ou celles et ceux qui se prennent pour tels, sont allergiques au débat et à la démocratie au sein même des instances de base par lesquelles ils se sont fait déléguer des mandats dans d'autres instances (cf. Mme Hazan (PS) et Mr Savary (U.M.P.) au sein du SMNR). **UN PETIT CLUB QUI ENTEND TOUT DIRIGER SANS DEBAT NI TRANSPARENCE REELS.**
- Les grands élus, ou celles et ceux qui se prennent pour tels, avec la complicité des représentants de l'ETAT (cf. le sous-Préfet de Reims) **préfèrent la domination à la coopération.** L'épisode des regroupements intercommunaux forcés le démontre.
- De nombreux élus de base se plaignent du comportement des grands élus, ou celles et ceux qui se prennent pour tels. Vacarmes ne fait et ne fera pas d'amalgame entre tous les élus. Vacarmes n'est ni l'avocat ni le procureur de tel ou tel élu, de telle ou telle organisation. C'est **EN TOTALE INDEPENDANCE** que nous surveillons les pratiques, nous alertons sur les dangers, et dénonçons les mauvais coups portés à notre territoire et à la démocratie locale.

Dans ce contexte, à quoi va servir Vacarmes à partir de maintenant sur le secteur de ce fameux Pays rémois... celui défini par le SCOT et autour... soit plus de 150 communes dont Reims) ?

Nous réfléchissons depuis plusieurs mois à cette question. Nos deux dernières réunions ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

1. Notre vigilance et les mobilisations citoyennes sont plus que jamais nécessaires **pour que les décisions qui IMPACTENT nos territoires, donc nos vies et celles de nos enfants, ne soient pas prises dans le secret, sans débat et surtout sans vote des instances démocratiques de proximité que sont les Conseils Municipaux.** C'est la première des trois fameuses propositions de Vacarmes concernant toute structure inter ou supra-communale. Sinon, certains élus, pris par une volonté de puissance et une folie des grandeurs, continueront à créer encore et toujours entre eux des instances (comme le G10, le Syndicat Mixte du Nord-Rémois, ... et d'autres) qui décident par-dessus les autres sans rendre de compte à personne (ni aux citoyens ni aux élus de base). **VACARMES va continuer à demander des comptes aux élus de ces instances sur ce qu'ils préparent pour tout ou partie de notre territoire.**
2. Vacarmes utilisera TOUTES les occasions d'exercer cette vigilance et agira pour que les habitants et leurs élus locaux directs que sont les Conseils Municipaux gardent le droit de décider en dernier ressort de ce qui les regarde : les conditions concrètes de leur vie quotidienne d'aujourd'hui et de demain. **VACARMES va continuer à intervenir dans les débats, y compris pré-électorales, pour que des engagements vérifiables soient pris AVANT et soient contrôlés APRES les élections.**